

REHABILITATION DE L'ANCIENNE VOIE FERREE ENTRE BERTHOLENE ET ESPALION

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE

- 4. Nature et description du projet :
 - Estimer la fréquentation du nouveau parcours cyclable ;

A ce jour les derniers comptages réalisés par le Département donnent un trafic moyen journalier d'environ 35 vélos sur ce tronçon de véloroute. La fréquentation de cet itinéraire à vocation à augmenter à l'issu du projet dans la mesure où l'infrastructure sera de bien meilleure qualité. Aujourd'hui cette voie est essentiellement utilisée pour du loisir ou du tourisme à vélo. Dans un objectif de report modal, l'amélioration du revêtement permettra d'envisager un trafic pendulaire entre les bourgs de Bozouls et d'Espalion. On peut ainsi espérer un trafic moyen d'environ 100 vélos/jour ce qui est déjà observé sur certains pics de fréquentation, qui reste toutefois relativement faible pour une voie destinée à la pratique du vélo du quotidien.

L'amélioration du revêtement n'augmentera pas la fréquentation piétonne (les surfaces revêtues ne sont pas particulièrement recherchées par les randonneurs et promeneurs)

- Aucun aménagement, autre que la piste, n'est décrit sur 11 km de voirie ; décrire si d'autres aménagements associés à la nouvelle voie verte sont prévus (parkings, bancs, aires de jeux, etc. ..) ;

Des parkings existent déjà à chaque extrémité de la voie (Bozouls et gare d'Espalion), aucun autre aménagement n'est prévu dans le projet.

- Préciser et décrire si de l'éclairage sera mis en place et notamment au niveau des tunnels ;

Aucun éclairage ne sera mis en place dans les tunnels considérant que les conditions de visibilité sont bonnes (longueur limité). Seul le tunnel de biounac est équipé depuis une dizaine d'année d'un éclairage avec temporisation et bouton poussoir, mis en place par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère. Ce dispositif sera adapté selon les préconisations du CEN reprises dans la MR6 du dossier ci-joint.

- Préciser les modalités de travaux (engins utilisés, accès notamment sur les parties où les chemins ne sont pas existants, la durée, etc.) ;

Les engins n'emprunteront que des chemins existants (voie ferrée et chemin ruraux longeant ou croisant la voie).

Engins utilisés (Camion de transport de matériaux, niveleuse, pelle mécanique, compacteur, répandeur à gravillon, divers véhicules légers)

Les travaux s'étaleront sur une période de 9 mois environ, selon le planning prévisionnel suivant

	2027												2028						
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Débroussaillages abords immédiats de la voie																			
Dévégétalisation têtes de tunnels																			
Dérasage voie et accotements																			
Curage des fossés																			
Chaussées tunnels																			
Chaussée hors tunnels (reprofilages + enduit de scellement)																			
Sécurisation des falaises																			
Hydrocurage (si possible et si nécessaire)																			
Maçonneries																			
Mise en service																			

- Préciser les mesures d'entretien de la voie et de ses abords (modalités, calendrier, etc.) ;

Pour l'entretien de la voie, un plan d'entretien sera calqué sur celui du Département joint au présent envoi, qui intègre largement les enjeux en matière de biodiversité. Pour les opérations courantes de fauchage et débroussaillage, l'automne (septembre-octobre) sera notamment privilégié.

- 5. Sensibilité environnementale :

- les enjeux sont évalués par groupe d'espèces, apporter une carte des enjeux hiérarchisés (forts, moyens, faibles) du projet afin de visualiser les zones les plus sensibles et mettre en place des mesures environnementales associées pour préserver la biodiversité en présence ; **OK ces éléments ont été intégrés dans la dernière version de la note élaborée**

- 6. Évaluation des incidences et mesures environnementales :

- préciser et détailler les impacts du projet de création de voie (surface des habitats impactés notamment les habitats d'intérêt communautaire en phase travaux et en phase d'exploitation, carte et synthèse d'une réelle création de voie et d'une reprise de chemins déjà existants pour une meilleure estimation des impacts, etc.) ; **Ces précisions ont été apportées dans la dernière version de la note élaborée (p68 - 4. IMPACTS DU PROJET)**
- évaluer les impacts potentiels de la fréquentation (dérangement, piétinement, destruction d'individus, etc.) sur les habitats, la faune et la flore et mettre en place des mesures environnementales le cas échéant (ex : mise en défens des secteurs sensibles, clôtures, panneaux d'information, etc.) ;

Comme précisé précédemment, la fréquentation à terme de cette voie restera relativement faible que ce soit pour les cyclistes (cible principale du projet) et les piétons. La pose de panneaux d'information et de sensibilisation sera envisagée, en évitant toutefois de les implanter sur les zones sensibles pour ne pas inciter les utilisateurs à s'arrêter. Un travail de partenariat a été initié avec le Syndicat Mixte Lot Dourdou qui a donné son accord pour réaliser des animations de sensibilisation avec des publics scolaires et nous proposer du contenu pour les panneaux (voir mesure MA 3)

- les impacts sur les chiroptères semblent nettement sous-estimés ; le dérangement des chauves-souris en gîte ou en transit dans les tunnels peut remettre en cause le maintien des individus ; le groupe chiroptères du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) devrait être sollicité (celui-ci à accompagner le CD 46 sur ces voies vertes avec des enjeux similaires) ; des mesures expérimentales avaient été proposées dont la mise en place de gîtes à chiroptères dans un double plafond, un éclairage vers le bas et à détection, des panneaux d'information pour limiter le bruit émis par le public, une fermeture pendant les périodes sensibles, un suivi écologique des populations de chauves-souris, etc. ;

La pose de panneaux de sensibilisation aux entrées des tunnels sera envisagée sur les bonnes pratiques à tenir (Voir mesure MA3).

Pour le suivi des populations, une convention cadre de coopération avec le CEN Occitanie a été signée le 12 décembre 2025 l'échelle de la collectivité. L'axe F de la convention vise notamment le renforcement et la conservation d'espèces remarquables et de leurs habitats dont les chiroptères. Une convention d'application spécifique pourra intégrer des suivis de chiroptères sur les ouvrages départementaux et sur ce projet. Nous rencontrons le CEN la semaine prochaine pour travailler à cette convention, je les interrogerai sur cet enjeu et te tiendrai au courant en suivant. (Voir mesure MS1).

Comme précisé plus haut, le dispositif d'éclairage actuel du tunnel de Biounac sera adapté selon les recommandations du CEN.

- Des purges sont potentiellement prévues dans le cadre du projet ; décrire les impacts potentiels de ces purges sur la faune en présence et mettre en place des mesures environnementales le cas échéant (ex : mise en place de casquettes ou de filet de protection pour protéger les nids, calendrier des interventions, etc.) ;

Comme précisé dans la note élaborée p69, aucun impact significatif n'est non plus à prévoir sur les travaux prévus au niveau des petites falaises.

- des espèces exotiques envahissantes sont déjà présentes sur la zone du projet, préciser les mesures de limitation de ces espèces en phase travaux et en phase d'exploitation. Voir précisions apportées dans la mesure MR5